

Ipjmag - le magazine réalisé
par les étudiants de l'IPJ

-- Internet --

Internet

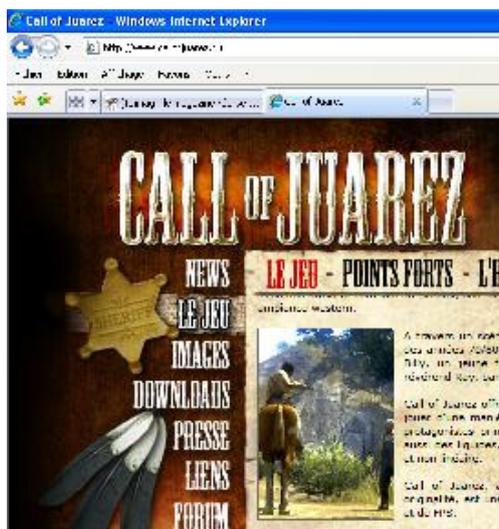
Téléchargements

**Payer pour ne pas
passer devant le
tribunal**

Anne Béraud [29ème promotion]

lundi 28 mai 2007

Aux Etats-Unis, contraindre les pirates à des dédommagements pour éviter un procès est couramment utilisé. Cette méthode dans la pratique des ayants droits est en train d'apparaître en Europe, avec l'affaire [Techland](#), révélée fin mars par le site [Ratiatum](#).



Début avril, un cabinet d'avocats parisien a envoyé des lettres de mise en demeure à des plusieurs dizaines d'utilisateurs de réseaux peer to peer (P2P) ayant téléchargé illégalement le jeu vidéo [Call of Juarez](#), de l'éditeur polonais [Techland](#). Me Elizabeth Martin, spécialiste de droit informatique et propriété intellectuelle, y enjoignait les contrevenants de s'acquitter sous 14 jours de 400 euros de dédommagements au profit de Techland sous peine de poursuites. Cette proposition de règlement à l'amiable totalement originale se propage en Europe.

En Angleterre, plusieurs centaines d'utilisateurs de P2P qui avait téléchargé le jeu [Dream Pinball 3D](#) ont reçu un courrier similaire. La firme d'avocats « Davenport Lyons » a demandé le paiement de 340 livres (environ 500 euros) pour éviter tout procès. Cette nouvelle méthode pour combattre les téléchargements illégaux est assimilée par certains internautes comme un "chantage".